



Site de GONDECOURT [59147]



2015

RAPPORT D'INFORMATION DES TIERS

 Mars 2016

SOMMAIRE

1 – Situation administrative	3
1.1 – Situation administrative des installations	3
1.2 – Incident & décision individuelle	3
2 – Descriptif des process	5
2.1 – Synoptique des procédés	5
2.2 – Les produits concernés	6
3 – Bilan des déchets entrants	7
3.1 – Caractéristiques des déchets admissibles	7
3.2 – Procédure de prise en charge	8
3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants	9
4 – Bilan des déchets produits	12
5 – Contrôle des rejets aqueux	13
5.1 – Contrôle des eaux résiduaires	13
5.2 – Contrôle des eaux souterraines	14
6 – Certifications	17

1 – Situation administrative

1.1 - Situation administrative de l'installation

les activités de SHL sont régies par l'arrêté préfectoral D.A.G./3 - BC du 06/01/2010.

Les capacités réglementaires annuelles de traitement sont les suivantes :

- Huiles minérales régénérables : 10 000 tonnes ;
- Résidus hydrocarbures : 30 000 tonnes ;
- Huiles et graisses végétale et/ou animale : 30 000 tonnes.



Cet arrêté vaut également autorisation au titre de l'arrêté ministériel du 28/01/1999 relatif à l'élimination des huiles usagées pris en application de l'article R543-13 du Code de l'Environnement. Cet agrément est accordé pour une capacité annuelle de 40 000 tonnes d'huiles usagées minérales ou synthétiques.

1.2 Incident – Décision individuelle

- L'arrêté préfectoral du 03/06/2015 est venu fixer le montant de référence des garanties financières prévues aux articles R 616-1 et suivant du Code de l'Environnement. Ces garanties sont destinées à assurer, suivant la nature des dangers ou inconvénients de chaque catégorie d'installations, la surveillance du site et le maintien en sécurité de l'installation, les interventions éventuelles en cas d'accident avant ou après la fermeture, et la remise en état après fermeture.

Cette garantie financière a été constituée auprès d'un organisme spécialisé et un acte de cautionnement a été établi le 20/07/2015 suivant l'échéancier suivant :

60 009.60 € au 01/07/2015, 90 014.40 € au 01/07/2016, 120 019.20 € au 01/07/2017, 150 024.00 € 01/07/2018.

Cet acte a été transmis à la Préfecture du Nord.

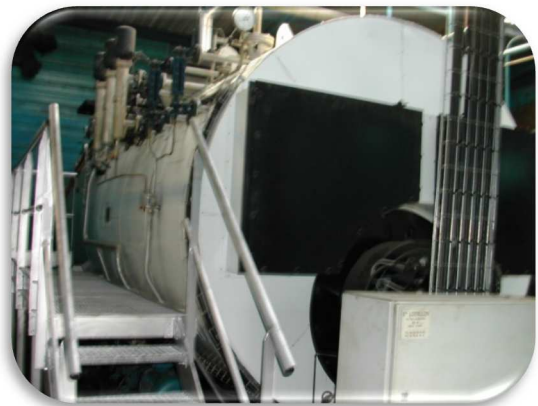
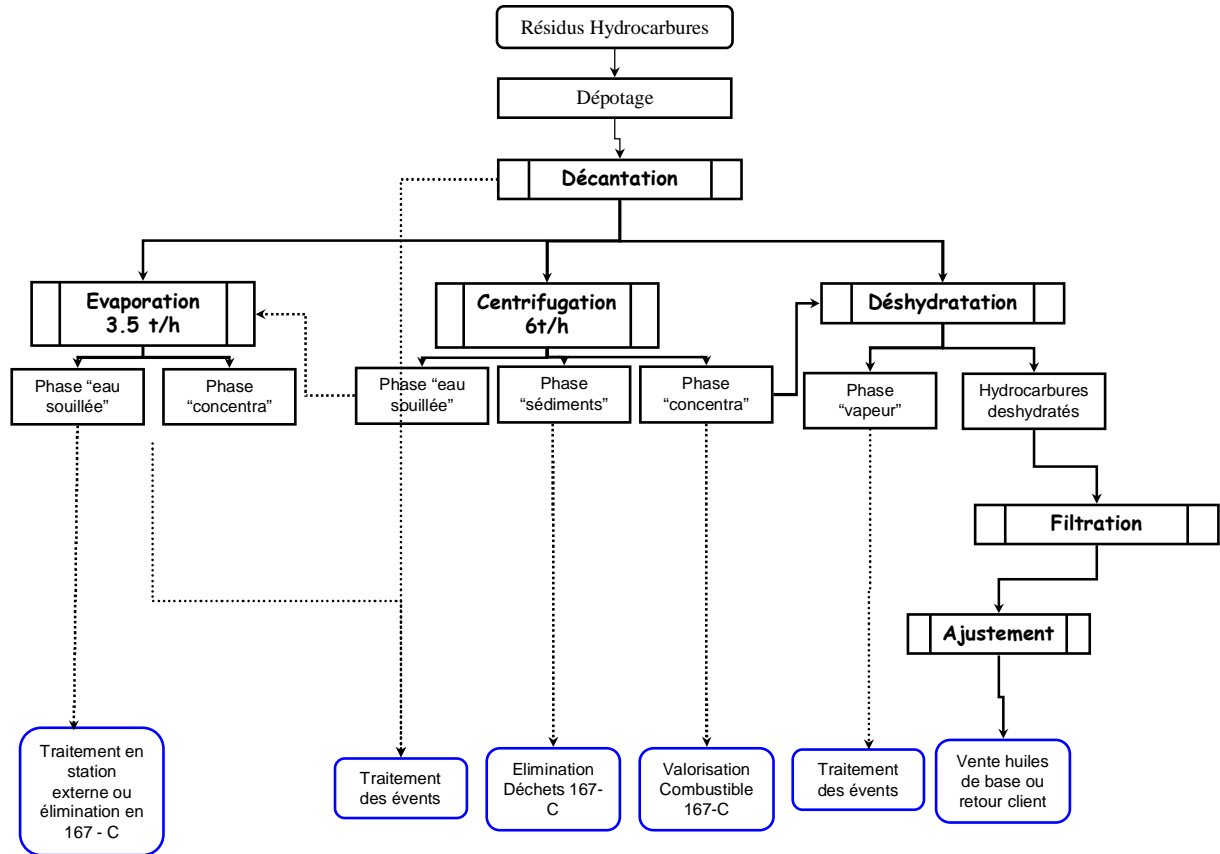
Arrêté Préfectoral du 06/01/2010

Activités autorisées : Régénération d'huiles usagées, traitement d'eaux-hydrocarbures

Capacité réglementaire : 40 000 tonnes/ an pour les résidus hydrocarbures et huiles minérales & 30 000 tonnes pour les huiles-graisses végétales et animales

2 – Descriptif du process

2.1 – Synoptique des procédés



2.2 – Les produits réceptionnés

Huiles industrielles :

- Huiles et fluides de process
- Huiles hydrauliques
- Huiles de coupe
- Huiles de travail des métaux...



Huiles techniques :

- Huiles caloporteur
- Huiles de trempe...

Hydrocarbures + eau :

- Bac décanteur
- Séparateur hydrocarbures
- ...



3 – Bilan des déchets entrants

3.1 – Caractéristiques des produits admissibles

Déchets autorisés :

La liste des déchets autorisés figure en annexe n°2 de l'autorisation d'exploiter en date du 06/01/2010. Ils sont codifiés selon la nomenclature des déchets définie à l'annexe n°2 de l'article R541-8 du Code de l'Environnement.

Déchets exclus :

Les déchets interdits en traitement sont les suivants :

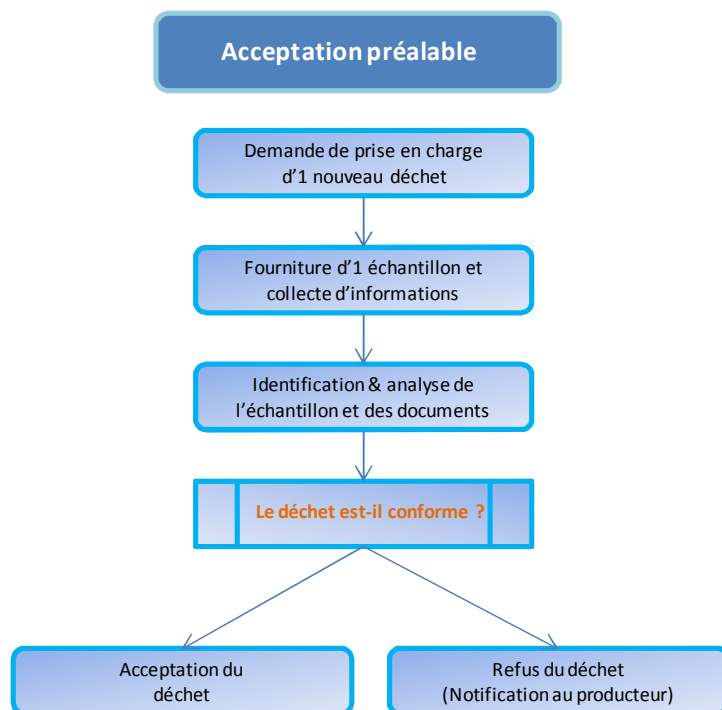
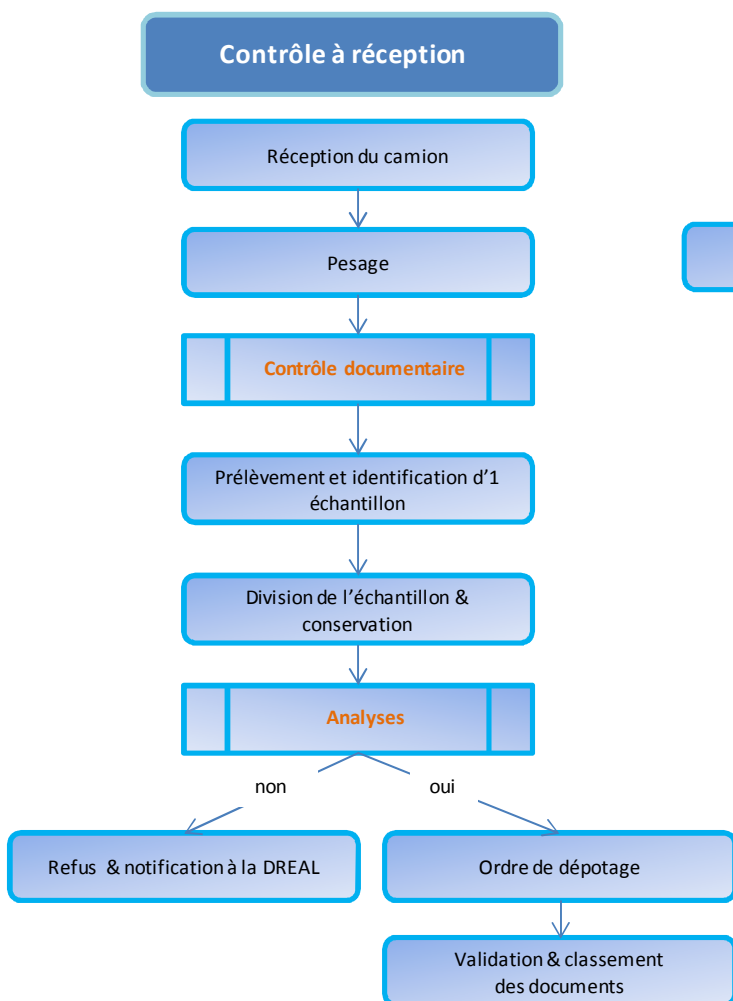
- déchets radioactifs;
- déchets présentant des risques explosifs;
- déchets d'origine animale et végétale provenant d'activités à risque sanitaire;
- Déchets contenant des PCB pour une teneur > ou égale à 50 ppm.

Les déchets contenant des PCB > à 50ppm peuvent être admis en transit regroupement avant expédition vers une filière extérieure.



3.2 – Procédure de prise en charge

Des procédures de prise en charge des produits qui entrent sur le site de GONDECOURT ont été mises en place afin de vérifier leur compatibilité avec les conditions d’acceptation et les techniques de traitement utilisées.



3.3 – Nature – quantité et origines des déchets entrants

Quantité de déchets réceptionnés

La quantité de déchets réceptionnés en 2015 est de **12 476,89 tonnes**.

Origine des déchets réceptionnés

	Hauts de France	Autres Régions
Tonnes	9 599.035	2 877.855
%	76.93 %	23.07 %

- Plus de 76 % des entrées proviennent de la région Hauts de France.

Nature des produits suivant la nomenclature européenne des déchets

N°	Désignation étendue	Tonnes
020399_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	0.84
040299_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	4.2
050105*	HYDROCARBURES ACCIDENTELLEMENT REPANDUS	0.8
061399_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	12.04
070601*	EAUX DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES AQUEUSES	25.86
070699_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	83.23
070704*	AUTRES SOLVANTS, LIQUIDES DE LAVAGE ET LIQUEURS MERES ORGANIQUES	59.18
070708*	AUTRES RESIDUS DE REACTION ET RESIDUS DE DISTILLATION	15.42
080112_	DECHETS DE PEINTURES OU VERNIS AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 08 01 11	53.88
080115*	BOUES AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	0.41
080119*	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	78.14
080120_	SUSPENSIONS AQUEUSES CONTENANT DE LA PEINTURE OU DU VERNIS AUTRES QUE CELLES VISEES A LA RUBRIQUE 08 01 19	69.14
080308_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DE L'ENCRE	17.9
080415*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES COLLES OU MASTICS CONTENANT DES SOLVANTS ORGANIQUES OU D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	16.7

100118*	DECHETS PROVENANT DE L'EPURATION DES GAZ CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	5.76
101112_	DECHETS DE VERRE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 10 11 11	8.12
110108*	BOUES DE PHOSPHATATION	7.86
110111*	LIQUIDES AQUEUX DE RINÇAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	107.2
110113*	DECHETS DE DEGRAISSAGE CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	239.19
110114_	DECHETS DE DEGRAISSAGE AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 11 01 13	2.59
120107*	HUILES D'USINAGE A BASE MINERALE SANS HALOGENES (PAS SOUS FORME D'EMULSIONS OU DE SOLUTIONS)	301.91
120109*	EMULSIONS ET SOLUTIONS D'USINAGE SANS HALOGENES	2233.15
120110*	HUILES D'USINAGE DE SYNTHESE	8.42
120112*	DECHETS DE CIRES ET GRAISSES	0.2
120199_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	118.91
120301*	LIQUIDES AQUEUX DE NETTOYAGE	469.64
130105*	HUILES HYDRAULIQUES NON CHLOREES (EMULSIONS)	13.79
130110*	HUILES HYDRAULIQUES NON CHLOREES A BASE MINERALE	44.6
130113*	AUTRES HUILES HYDRAULIQUES	211.51
130205*	HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION NON CHLOREES A BASE MINERALE	134
130208*	AUTRES HUILES MOTEUR, DE BOÎTE DE VITESSES ET DE LUBRIFICATION	461.295
130307*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS NON CHLORES A BASE MINERALE	63.38
130308*	HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS SYNTHETIQUES	20.56
130310*	AUTRES HUILES ISOLANTES ET FLUIDES CALOPORTEURS	191.98
130402*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT DE CANALISATIONS DE MOLES	21.66
130403*	HYDROCARBURES DE FOND DE CALE PROVENANT D'UN AUTRE TYPE DE NAVIGATION	743.8
130502*	BOUES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	530.37
130506*	HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	190.53
130507*	EAU MELANGEE A DES HYDROCARBURES PROVENANT DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	722.125
130508*	MELANGES DE DECHETS PROVENANT DE DESSABLEURS ET DE SEPARATEURS EAU/HYDROCARBURES	389.41
130701*	FUEL OIL ET DIESEL	140.53
130703*	AUTRES COMBUSTIBLES (Y COMPRIS MELANGES)	378.5
130802*	AUTRES EMULSIONS	187.38
130899*	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	2038.89
150110*	EMBALLAGES CONTENANT DES RESIDUS DE SUBSTANCES DANGEREUSES OU CONTAMINES PAR DE TELS RESIDUS	0.03

160107*	FILTRES A HUILE	0.54
160114*	ANTIGELS CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	23.06
160506*	PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, Y COMPRIS LES MELANGES DE PRODUITS CHIMIQUES DE LABORATOIRE	0.62
160507*	PRODUITS CHIMIQUES D'ORIGINE MINERALE A BASE DE OU CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES, MIS AU REBUT	0.2
160606*	ELECTROLYTES DE PILES ET ACCUMULATEURS COLLECTES SEPAREMENT	2.66
160708*	DECHETS CONTENANT DES HYDROCARBURES	1240.25
160709*	DECHETS CONTENANT D'AUTRES SUBSTANCES DANGEREUSES	120.88
161001*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	123.63
161002_	DECHETS LIQUIDES AQUEUX AUTRES QUE CEUX VISES A LA RUBRIQUE 16 10 01	398.74
180207*	MEDICAMENTS CYTOTOXIQUES ET CYTOSTATIQUES	73.36
190106*	DECHETS LIQUIDES AQUEUX DE L'EPURATION DES FUMEEES ET AUTRES DECHETS LIQUIDES AQUEUX	10.48
190207*	HYDROCARBURES ET CONCENTRES PROVENANT D'UNE SEPARATION	30.94
190813*	BOUES CONTENANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES PROVENANT D'AUTRES TRAITEMENTS DES EAUX USEES INDUSTRIELLES	23.68
190999_	DECHETS NON SPECIFIES AILLEURS	2.82

Bilan des produits réceptionnés

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/1996	Tonnes
Opérations de valorisation		
R9	Régénération ou autres réemplois des huiles	617.74
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	11 859.15

Incident de réception

Aucun refus de prise en charge n'a été constaté en 2015.

4 - Bilan des déchets produits

La quantité de déchets sortants en 2015 est de 8 912.62 tonnes répartie comme suit :

Code	Libellé codification décision n°96/350/CE du 24/05/ 1996	Tonnes
Opérations d'élimination		
D10	Incinération à terre	5 307.16
Opérations de valorisation		
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	3 398.32
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à l'une des opérations numérotées R1 à R11	207.14



5 – Suivi environnemental

5.1 – Contrôle des eaux résiduaires

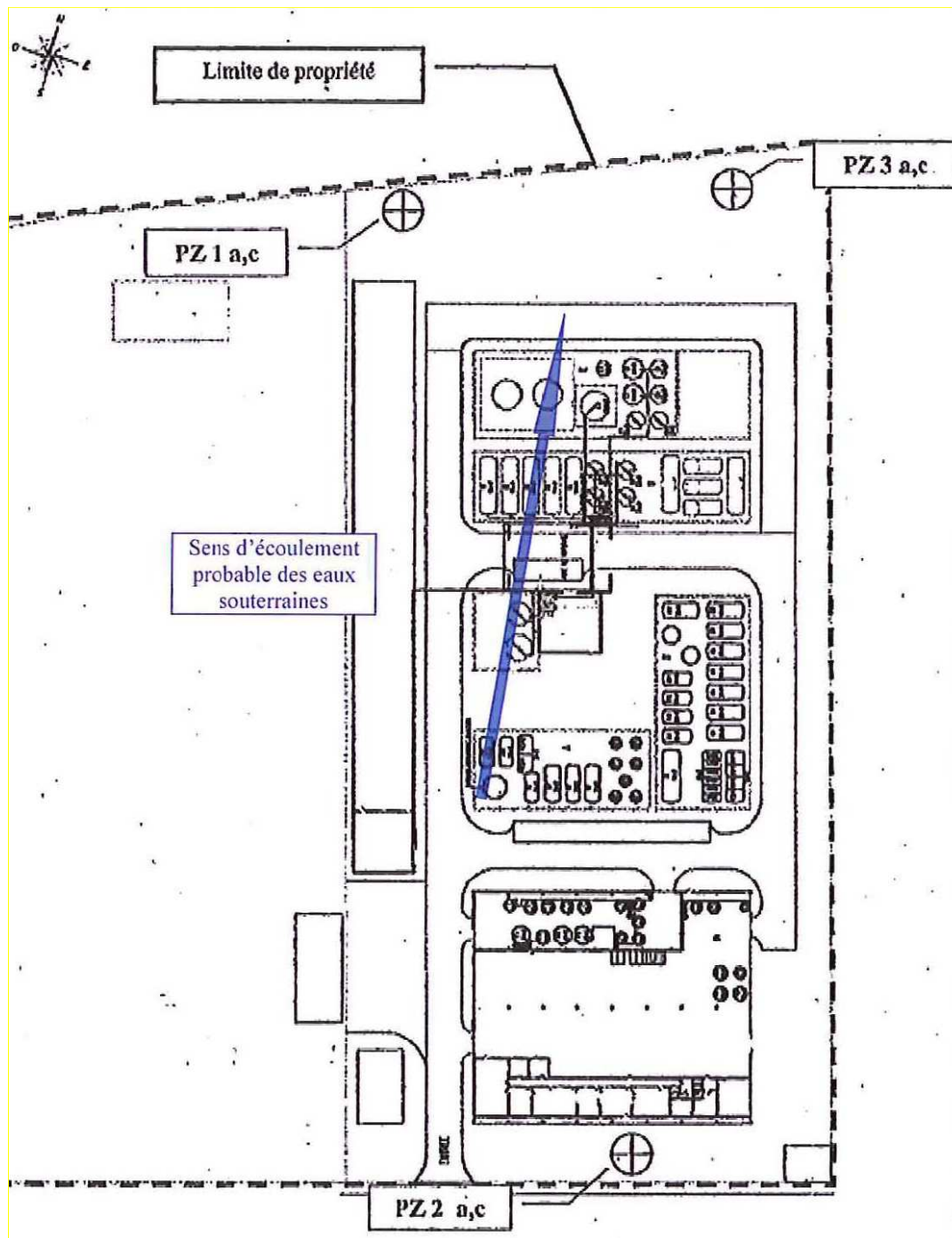
Le tableau ci-dessous reprend les résultats obtenus lors des prélèvements du 20/05 et du 24/11/2015 pour les eaux résiduaires sont constituées des eaux de ruissellement du site et de la purge et de la chaudière.

Paramètres	Limite AP du 06/01/2010	20/05/2015	24/11/2015
Azote Kjeldahl (NTK)	-	4.6	1
Nitrates - N	-	2.5	0.16
Nitrites - N	-	0.83	<0.01
Azote global (P)	30	7.9	1.2
Phosphore total (P)	5	0.86	0.17
DCO	300	99	33
DBO5	100	6	3
MES	35	100	24
Hydrocarbures totaux C10-C40	5	4.6	4.2
Fraction C10-C12	-	0.022	0.021
Fraction C12-C16	-	0.069	0.13
Fraction C16-C20	-	0.23	0.78
Fraction C20-C24	-	0.75	0.90
Fraction C24-C28	-	1.2	0.93
Fraction C28-C32	-	1.1	0.70
Fraction C32-C36	-	0.89	0.52
Fraction C16-C40	-	0.33	0.23

Les dépassements constatés sur le paramètre MES ont été causés par une accumulation de particules dans le puisard de prélèvement. A titre d'action correctrice, un nettoyage du puisard a été effectué.

5.2 – Contrôle des eaux souterraines

Un réseau de 6 mis en place sur le site en 2002 permet s'assurer un suivi de la qualité des eaux souterraines.



PZ1 Nappe alluviale	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.9	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.3	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	7.4	<50	<0.03	0.077
24/10/2011	7.4	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.8	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7.3	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7.6	<50	0.005	<0.07
23/10/2013	6.68	<50	0.052	<0.07
19/05/2014	7.2	<50	ND	ND
17/11/2014	7.3	<50	ND	ND
20/05/2015	7.08	<50	ND	ND
24/11/2015	7.4	87	0.005	ND

PZ1 Nappe de craie	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.7	<50	<0.067	<0.07
25/10/2010	7.1	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	7	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.2	18	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.4	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7.1	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.3	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.8	<50	ND	ND
17/11/2014	7	<50	ND	ND
20/05/2015	6.85	<50	ND	ND
24/11/2015	7	<50	ND	ND

PZ2 Nappe alluviale	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.9	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.5	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	7.2	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.3	11	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.9	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7.3	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7.4	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	8.14	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	7.5	<50	ND	ND
17/11/2014	7.3	<50	0.006	ND
20/05/2015	7.03	<50	ND	ND
24/11/2015	7.5	<50	ND	ND

PZ2 Nappe de craie	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.48	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.1	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	6.9	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.1	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.2	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	6.9	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.21	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.9	<50	ND	ND
17/11/2014	7	<50	ND	ND
20/05/2015	6.69	<50	0.05	ND
24/11/2015	7	<50	ND	ND

PZ3 Nappe alluviale	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.5	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	6.4	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.2	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	6.9	<50-53	<0.005	<0.07
08/04/2013	7	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.05	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.7	<50	ND	ND
17/11/2014	7.5	<50	ND	ND
20/05/2015	6.82	<50	ND	ND
24/11/2015	7.5	<50	ND	ND

PZ3 Nappe de craie	Ph	Indice CH2 (ug/l)	HPA détectés (ug/l)	Somme PCB (ug/l)
12/04/2010	6.6	<50	<0.06	<0.07
25/10/2010	7.1	<50	<0.06	<0.07
20/04/2011	6.9	<50	<0.03	<0.07
24/10/2011	7.2	<10	<0.06	<0.07
23/04/2012	7.3	<50	<0.06	<0.07
22/10/2012	7	<50	<0.005	<0.07
08/04/2013	7.1	<50	<0.005	<0.07
23/10/2013	7.06	<50	<0.005	<0.07
19/05/2014	6.9	<50	ND	ND
17/11/2014	7	<50	ND	ND
20/05/2015	6.59	<50	ND	ND
24/11/2015	7.1	<50	ND	ND

6 – Certifications

ARF, maison mère de SHL a fait de la qualité, de la santé et de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement une véritable priorité. Cette volonté s'est concrétisé par la mise ne place d'un système de management intégré.

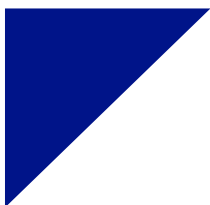
	OBJECTIF	CIBLE
Qualité ISO 9001 : 2000	Amélioration de la qualité des produits et des services & l'efficience des processus	Satisfaction du client
Environnement ISO 14001	Diminution de la pollution et des impacts sur l'environnement	Protection de l'environnement
Sécurité—Santé OHSAS 18001	Prévenir les risques en matière de sécurité et de santé au travail	Santé & sécurité du personnel

SHL est certifié ISO 9001 : 2000 depuis le 30/07/2004 pour l'ensemble de ses prestations.

Le site de GONDECOURT a obtenu dès le 30/07/2005 :

- la certification ISO 14001 [Protection de l'environnement];
- la spécification OHSAS 18001 Sécurité & santé au travail].

Le site SHL de GONDECOURT bénéficie de la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001. Ces certifications sont valables jusqu'au 26/08/2016.



SHL GONDECOURT

ZI – 26 Rue Gay Lussac

59147 GONDECOURT

Tél. 03 20 62 91 91

Fax. 03 20 92 91 92

Contact@huileslemahieu.fr

Siège social

SHL

ZI – 26 Rue Gay Lussac

59147 GONDECOURT

Tél. 03 20 62 91 91

Fax. 03 20 92 91 92

Conception : Emmanuel MEYZA

Rédaction : Emmanuel MEYZA / Renald DUFETEL

Crédits photos : Emmanuel MEYZA – Barbara GROSSMANN